

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 4 décembre 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M Michel Duhème, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : Mme Alyssa Leblanc

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2023-12-04-536

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-537

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; ®
3. Approbation p.v. du 6 novembre 2023; ®
4. **Parole à l'assemblée;**
5. Approbation des factures; ®
6. Réadoption de la dérogation mineure 5494 et 5504 route 138; ®
7. Demande de contribution – La petite bibliothèque verte; ®
8. Demande de contribution – Gala Agristars; ®
9. Demande de contribution – Fondation éducative CVR; ®
10. Demande de contribution– Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent; ®
11. Projet de règlement No 509 modifiant le règlement 357 portant sur les usages spécifiques autorisés; ®
12. AVIS DE MOTION – Projet de règlement 510 – Modifiant le règlement de zonage 357; ®
13. Projet de règlement No 510 modifiant le règlement 357 portant sur les usages spécifiques autorisés; ®
14. Annulation de la résolutions 2023-10-02-498 – Paiement en ligne avec le volet télétransmission de PG; ®
15. Proposition de PG – Transphere – Payables aux fournisseurs; ®
16. Renouvellement de l'adhésion Fédération Québécoise des Municipalités; ®
17. Dépôt du registre des dons; ®
18. Dépôt des intérêts pécuniers; ®
19. Fermeture de l'hôtel de ville – Temps des Fêtes; ®
20. Calendrier – date des séances du conseil pour 2024; ®
21. Mandater Ingénieur; ®
22. Réunion extraordinaire – budget et programme triennal d'immobilisations 2024; ®
23. Ajustement salariale; ®
24. Soumission pour changement de fenêtre – subvention PRABAM; ®
25. Soumission pour changement porte du dôme à la voirie – subvention PRABAM; ®
26. Appel d'offre sur invitation – réfection de la toiture hôtel de ville; ®
27. Choix de huissiers pour la signification des avis de non-paiement; ®
28. Adoption du rapport mensuel du chef pompier - octobre; ®
29. Adoption du rapport mensuel de la voirie - octobre; ®
30. Adoption du rapport de l'inspecteur – octobre; ®

31. Varia...
a) Compensation hivernale – chef d'équipe voirie; ®
32. **Période de questions;**
33. Fermeture de l'assemblée. ®

2023-12-04-538

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-539

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

QUE les comptes à payer des chèques no 10115 à 10163 au montant de 352 753.69\$ et les salaires de novembre 2023 au montant de 22 016.06\$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-11-06-515

Vote pour : Marie Galipeau, Sylvie Lemay
Vote contre : Michel Duhème, Jean-Maurice Daoust, Judith Fouquet
Le maire vote pour

RÉADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 5494 ROUTE 138 ET 5504 ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE le maire a utilisé son droit de veto, le 8 novembre, à la suite de la séance du conseil du 6 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'UN avis juridique a été demandé et qu'une analyse d'un autre inspecteur en urbanisme a été faite;

CONSIDÉRANT QUE le résident du 5494 route 138 désire donner une partie de son terrain pour que la piscine, qui appartient au 5504 route 138, soit officiellement sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser un lotissement résultant en une largeur de lot d'environ 32,62 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 358 prévoit une largeur minimale de 45 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à autoriser un lotissement résultant en une superficie de lot d'environ 1 561,75 m.c. alors que le règlement de lotissement numéro 358 prévoit une superficie minimale de 2 787 m.c.;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à autoriser des marges de recul latérales d'environ zéro (0) mètre pour un gazebo et une piscine, alors que la réglementation demande un minimum d'un (1) mètre pour un gazebo et trois (3) mètres pour une piscine;

CONSIDÉRANT QUE la piscine fût creusée en 1978, le tout devenant un droit acquis;
POUR CES MOTIFS, la demande de dérogation mineure est rejetée.

2023-12-04-540

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

PETITE BIBLIOTHÈQUE VERTE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Petite Bibliothèque Verte offre ses services à la population du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Petite Bibliothèque Verte est une organisation privée à but non lucratif et dessert la population du Haut-Saint-Laurent depuis 50 ans et ce grâce à une équipe d'une quarantaine de bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'elle n'est admissible à aucune subvention gouvernementale et que la contribution des municipalités est variable et nulle dans certains cas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la bibliothèque demande une contribution des municipalités de 2,25\$ par citoyen;

CONSIDÉRANT QUE lors de leur présentation la contribution de Godmanchester fut établi à 3 503.25\$;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de verser une contribution financière de 3 000\$ à la Petite Bibliothèque Verte pour l'année 2024.
ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-541

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

DEMANDE DE CONTRIBUTION – 11^E GALA AGRISTARS DE LA GRANDE MONTÉRÉGIE

QU'une contribution de 250\$ soit remis pour le 11^e gala Agristars de la grand Montérégie.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-542

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

DEMANDE DE CONTRIBUTION – CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES DU HAUT SAINT-LAURENT (CRF)

QU'une contribution de 200\$ soit remis au Centre de Ressources Familiales du Haut Saint-Laurent.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-543

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**2^e PROJET DE RÈGLEMENT No 509 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357
AFIN DE MODIFIER LES USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DANS LA ZONE
A-2-3 ET A-2-3-3 ENCADRER LES USAGES RELIÉS À L'HABITATION
UNIFAMILIALE**

ATTENDU que le conseil désire modifier ses dispositions règlementaires afin d'autoriser les usages « Hôtel de ville et caserne d'incendie » dans la zone A-2-3-3 et d'encadrer les usages domestiques reliés à l'habitation unifamiliale;

Qu'un projet de règlement portant le numéro 509 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce projet de règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 2.2.8, par la suppression de l'expression suivante :

« Hôtel de ville et caserne d'incendie. »

Article 2

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 2.2.8.3, par l'ajout de l'alinéa suivant, après l'alinéa « Classe d'usages compatibles » :

« **Classe d'usages spécialement autorisés**

Hôtel de ville et caserne d'incendie. »

Article 3

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 4.5, par l'ajout à la fin du paragraphe 1 du premier alinéa de l'expression suivante :

« ou d'une garderie en milieu familial ».

Article 4

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 4.5, par le remplacement, au paragraphe 3 du premier alinéa de la quantité 0,2 par la quantité 0,56.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 510 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT
357 PORTANT SUR LES USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS**

Avis de motion est par la présente donné par le(a) conseiller(ère), Sylvie Lemay que le projet règlement 510 modifiant le règlement 357 afin de modifier les marges latérales de la zone CU-2.

2023-12-04-544

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

PROJET DE RÈGLEMENT 510 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357 AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES DE LA ZONE CU-2

ATTENDU que le conseil souhaite modifier certaines normes règlementaires ;

Qu'un projet de règlement portant le numéro 510 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce projet de règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 2.2.10, à la section sur les marges d'implantation par le remplacement des lignes : « Marge latérale : min. 2 mètres » et « Somme des marges latérales : min. 6 mètres » par les lignes suivantes :

« Marge latérale : min. 1,5 mètres
Somme des marges latérales : min. 3 mètres »

Article 2

Le règlement de zonage 357 est modifié au paragraphe 1) du premier alinéa de l'article 4.5 par l'ajout, à la fin du paragraphe, de l'expression suivante :

« ou à l'usage garderie en milieu familial »

Article 3

Le règlement de zonage 357 est modifié au paragraphe 3) du premier alinéa de l'article 4.5 par le remplacement de la quantité 0,2 par la quantité 0,56.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-545

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2023-10-02-498 – PAIEMENT EN LIGNE AVEC LE VOLET TÉLÉTRANSMISSION DE PG

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 2 octobre 2023, il y a eu adoption du projet de paiement en ligne avec le volet télétransmission de PG, portant le numéro de résolution 2023-10-02-498;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'installation du volet télétransmission de PG, il est impossible de faire des transactions et que la transmission ne se fait pas;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'annuler la résolution 2023-10-02-498 et de ne pas procéder avec le volet télétransmission de PG.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-546

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

PROPOSITION DE PG SOLUTION – TRANSPHERE – PAYABLES AUX FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire toujours faire des transactions en télétransmission pour les comptes payables aux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE PG Solution a proposé une nouvelle façon de faire, soit le programme Transphere le seul qui fonctionnera avec l'institution bancaire de la Municipalité, au montant de 265\$ pour la licence et de 1743\$ pour l'installation et la formation;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire l'achat et l'installation du programme Transphere auprès de PG Solution afin de permettre la télétransmission de transactions des comptes payables.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-547

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

QUE la cotisation pour la FQM soit approuvée pour 2024 au montant de 2 407.02\$ taxes en sus.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-548

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS

CONSIDÉRANT QUE le registres des dons est déposé à la séance du conseil municipal le 4 décembre 2023;

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-549

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DU CONSEIL

QUE la directrice générale informe le conseil que la déclaration des intérêts pécuniaires des membres suivants du conseil est faite et déposée au bureau municipal : M. Pierre Poirier, maire, Mme Marie Galipeau, conseillère, M. Michel Duhème, conseiller, M. Jean-Maurice Daoust, conseiller et Mme Judith Fouquet, conseillère.

QUE madame Alyssa Leblanc, conseillère, est absente et que le document lui sera remis à une séance subséquente.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-550

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DU 21 DÉCEMBRE 2023
AU 5 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT**

QUE le bureau soit fermé pour la période des fêtes du 21 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.
ADOPTÉE – le maire n’ayant voté

2023-12-04-551

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES 2024

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS, il est résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le lundi et débuteront à 19h, sauf exceptions :

- 15 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 8 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 4 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-12-04-552

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

**FIRME D’INGÉNIEUR EXP – MANDAT POUR PRÉPARER LES DEVIS CONCERNANT
LES CONTRATS DE PAVAGE POUR 2024 - DOSSIER TECQ**

QUE la firme d’ingénieur EXP soit mandatée pour préparer les dossiers, les devis et faire le suivi des ouvrages concernant les travaux de construction et pavage pour la voirie.
ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-12-04-553

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS ET ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que le taux d’indexation utilisé pour le salaire annuel des élus soit également utilisé pour les employés et ce sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de la rémunération des élus indique d'utiliser le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la province du Québec établi par Statistique Canada;

CONSIDÉRANT QUE le salaire des élus et des employés seront indexé au taux de minimum garantie de 2%;

CONSIDÉRANT QUE le salaire des employés sera également ajuster et majoré de 2% en plus de l'indexation;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'indexer le salaire des employés au taux minimum de 2% et d'ajuster à 4% au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-554

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

DÉPÔT DE SOUMISSION POUR CHANGEMENT DE FENÊTRE – SUBVENTION PRABAM

CONSIDÉRANT QUE à la suite du rapport des architectes sur l'audit technique des bâtiments de la Municipalité les fenêtres sont à changées;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été fait pour le changement de fenêtres auprès de Construction Taillefer;

CONSIDÉRANT QUE deux options sont offertes, soit le remplacement de 7 nouvelles fenêtres en pvc à l'intérieur au montant de 7 427.38\$ et que l'autre option est de remplacer 7 fenêtres sans finition pvc à l'intérieur, au montant de 7 910.28\$;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire le changement des 7 fenêtres avec un finit en pvc au montant de 7 427.38\$ taxes incluses, par Construction Taillefer, sis au 23 rue Kelly, Huntingdon, Qc, J0S 1H0, le tout faisant partie de la subvention du PRABAM.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-555

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

SOUMISSION POUR LE CHANGEMENT DE LA PORTE DU DÔME À LA VOIRIE – SUBVENTION PRABAM

CONSIDÉRANT QUE à la suite du rapport des architectes sur l'audit technique des bâtiments de la Municipalité, il y a lieu de changer la porte du dôme;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été fait pour le changement de la porte auprès de 2 fournisseurs :

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| a) JMM Installation – Porte de garage | 10 955\$ |
| b) Rsm portes de Garage Inc. | 12 685\$ |

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire l'achat et l'installation de la porte de garage du dôme auprès de JMM Installation, sis au 955 route 132, St-Anicet, Qc, J0S 1M0 – Porte de garage, au montant de 10 955\$ taxes en sus.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-556

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été effectuée en 2022 mentionnant que la toiture de l'hôtel de ville devait être refait après un délai d'un an.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'audit technique de MDTP Atelier Architecture, il fait mention dans le rapport que le bardeau d'asphalte est abimé et doit être remplacé.

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'aller en appel d'offre auprès de quatre (4) soumissionnaires, soit :

- a) Construction Taillefer
- b) Toitures Wescott Duheme 2010 Inc
- c) Toitures TKL
- d) Toitures et Rénovation Daoust

Les ouvertures de soumission seront le 12 décembre à 16h01, au 2282 chemin Ridge, bureau de l'administration;
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-557

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

CHOIX DE HUISSIER POUR LA SIGNIFICATION DES AVIS DE NON-PAIEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a des comptes de taxes impayés pour certains citoyens depuis deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QU'avant de les envoyer en vente pour taxes impayées, la Municipalité désire s'assurer que les avis sont dument signifiés;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux bureaux de huissiers dans la région et que la Municipalité a fait une demande de prix auprès des bureaux, soit :

- a) Études Derepentigny : huissiers de justice 74.90\$ taxes en sus / dossier
- b) Brassard Inc 89.90\$ taxes en sus / dossier

POUR CES MOTIFS, il est résolu de mandater Études Derepentigny : Huissier de justice sis au 57 Rue Saint-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 1Z6, pour la signification des avis de non-paiement.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-558

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL DU CHEF POMPIER – NOVEMBRE

QUE le rapport présenté du chef pompier pour le mois de novembre soit adopté;
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-559

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

ADOPTION DU RAPPORT DE LA VOIRIE – NOVEMBRE

QUE le rapport présenté par le chef d'équipe de la voirie pour le mois de novembre soit adopté;

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-560

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

COMPENSATION HIVERNALE POUR LE CHEF D'ÉQUIPE DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le chef de la voirie est appelé à faire des sorties pour vérifier l'état des routes à différentes heures de la journée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire établir un montant compensatoire fixe, soit de 90\$ par semaine pour la période du 15 novembre au 15 avril;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de verser au chef d'équipe de la voirie, un montant de 90\$ par semaine.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-12-04-561

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

Fermeture de l'assemblée à 19h18

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim